



Conditions d'utilisation relatives aux offres « Avantages partenaires »

1: Objet

Les présentes conditions d'utilisation ont pour objectif de définir les conditions et modalités selon lesquelles les membres de l'ADNV peuvent profiter des offres proposées par des autres membres. Ces offres visent à stimuler les retombées économiques dans le Nord vaudois et la coopération entre les membres, tout en respectant les valeurs et les objectifs de l'association.

2: Conditions d'utilisation des offres par les membres

2.1 Les offres sont exclusivement réservées aux membres de l'ADNV, et leur utilisation est conditionnée à la validation du statut de membre.

2.2 Certaines offres sont disponibles pour les collaborateurs des entreprises membres. Ces avantages ne peuvent en aucun cas être transmis à des personnes externes à l'entreprise.

2.3 Les membres sont tenus de respecter les modalités d'utilisation définies dans chaque offre ainsi que dans les présentes conditions d'utilisation. Toute utilisation abusive ou contraire aux conditions stipulées pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'accès aux offres.

2.4 L'ADNV n'intervient pas dans les relations commerciales entre les membres et décline toute responsabilité concernant la qualité des prestations ou des produits offerts dans le cadre de ces offres.

3: Validité des offres

3.1 Sauf mention contraire spécifiée par l'entreprise émettrice de l'offre, toute offre est valable jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

3.2. Les entreprises membres ont la possibilité de modifier ou de résilier une offre à tout moment, avec un préavis de 60 jours. Des mises à jour seront donc envoyées régulièrement.

3.3. L'ADNV se réserve le droit de retirer une offre à tout moment, si elle estime que celle-ci ne respecte plus les critères définis dans le règlement.

4: Acceptation des conditions d'utilisation

En profitant d'une offre, chaque entreprise membre reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions et s'engage à en respecter toutes les dispositions. Le non-respect de ce règlement pourra entraîner le refus des offres futures et, dans les cas graves, l'exclusion de l'ADNV.

